



CFMEL  
27 juin 2022  
Webinaire

## Le recours à l'emprunt

Comment mesurer sa capacité d'emprunt à  
horizon 2026 ?

Philippe ROGIER

Directeur du Crédit





CFMEL

# Partie 1

- Comment financer les investissements de sa collectivité ? Pourquoi recourir à l'emprunt ?
- Comment le banquier analyse les comptes d'une commune ? Comment déterminer sa capacité d'emprunt et donc d'investissement ?



# Qu'est-ce que le baromètre de la santé financière des collectivités ?

Une étude sur la santé financière des collectivités

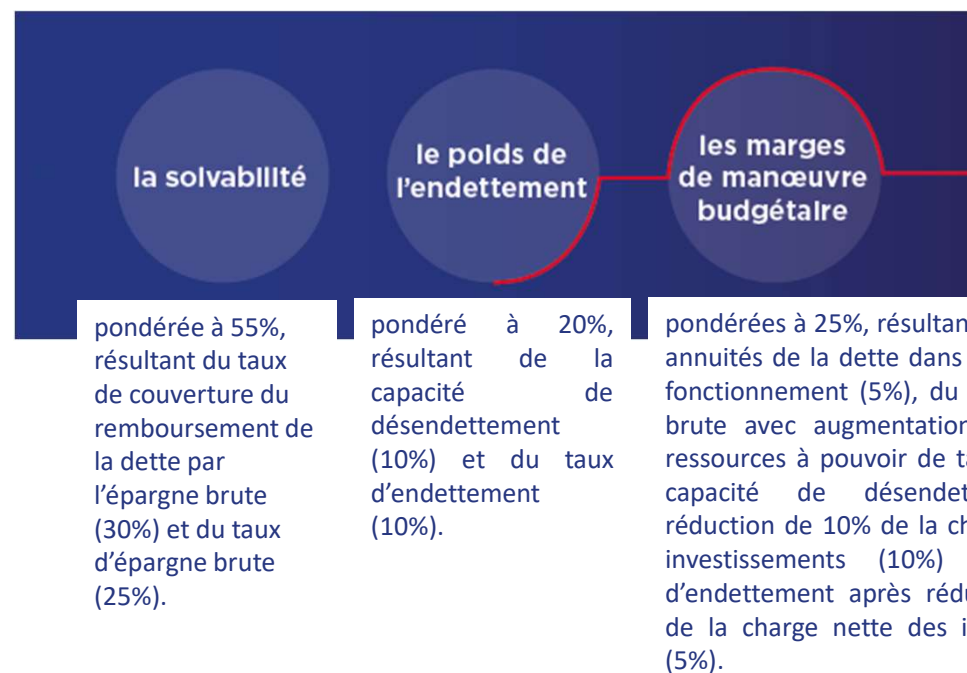
## EN S'APPUYANT SUR LE MÉCANISME DE SCORING UTILISÉ PAR L'AFL



Les ratios financiers retenus sont calculés **en consolidant les données financières** publiées par la DGFIP **sur les budgets principaux et des budgets annexes** chaque année.

Qu'est-ce que la note AFL ?

Toutes les collectivités françaises disposent d'une « note AFL » entre 1 et 7. Cette note repose sur les trois critères suivants :



# Exemple de fiche-notation de l'AFL



## FICHE DE NOTATION

Nom :

Siren :

Population (hab.) : 105 184

Périmètre de notation : 1BP + 4BA

Source : Comptes de gestion

Millésime : 2019

### NOTATION QUANTITATIVE CONSOLIDÉE

	Valeurs	Score
<b>Solvabilité</b>		
Épargne brute / Remboursement structurel du capital*	1,38	5,49
Épargne brute / Remboursement structurel du capital**	4,13	1,00
Taux d'épargne brute*	2,59%	7,00
Taux d'épargne brute**	4,68%	7,00
<b>Endettement</b>		
Capacité de désendettement (en années)*	25,58	7,00
Capacité de désendettement (en années)**	10,28	4,08
Taux d'endettement*	66,23%	2,81
Taux d'endettement**	48,11%	1,91
<b>Marges de manoeuvre budgétaires</b>		
Annuité de dette / Recettes réelles de fonctionnement*	2,81%	1,00
Taux d'épargne brute avec +10% des ressources à pouvoir de taux*	5,39 %	6,88
Capacité de désendettement avec +10% de charge nette des investissements**	9,90	3,97
Taux d'endettement avec +10% de la charge nette des investissements**	46,36%	1,82

\* : Dernière année

\*\* : Moyenne 5 ans

4,68

### AGREGATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En K EUR	Valeurs 2019	Valeurs 2018	Valeurs 2017	Valeurs 2016	Valeurs 2015
Recettes réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles)	103 024	101 817	94 344	102 725	81 076
dont Ressources fiscales à pouvoir de taux	28 888	27 834	26 878	31 139	30 692
Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles)	100 356	95 945	90 140	100 055	73 882
dont Frais financiers	963	1 031	724	550	456
Épargne brute	2 667	5 871	4 204	2 670	7 193
Remboursement structurel de la dette	1 936	1 132	862	850	690
Annuité de dette	2 899	2 163	1 586	1 401	1 146
Charge nette des investissements	13 115	17 599	23 634	22 884	7 307
Encours de dette au 31/12/n	68 236	62 114	50 647	32 147	19 202
Recettes d'emprunts (16)	8 057	12 000	19 362	16 094	5 954

Le présent document, qui a été établi sur la base de données publiques et du dispositif de notation interne de l'Agence France Localis, est communiqué à titre d'information uniquement. Il ne saurait en aucun cas engager le Groupe Agence France Localis ou lui être opposable, que ce soit dans le cadre du processus d'adhésion à ce dernier ou d'octroi de crédit par l'Agence France Localis.



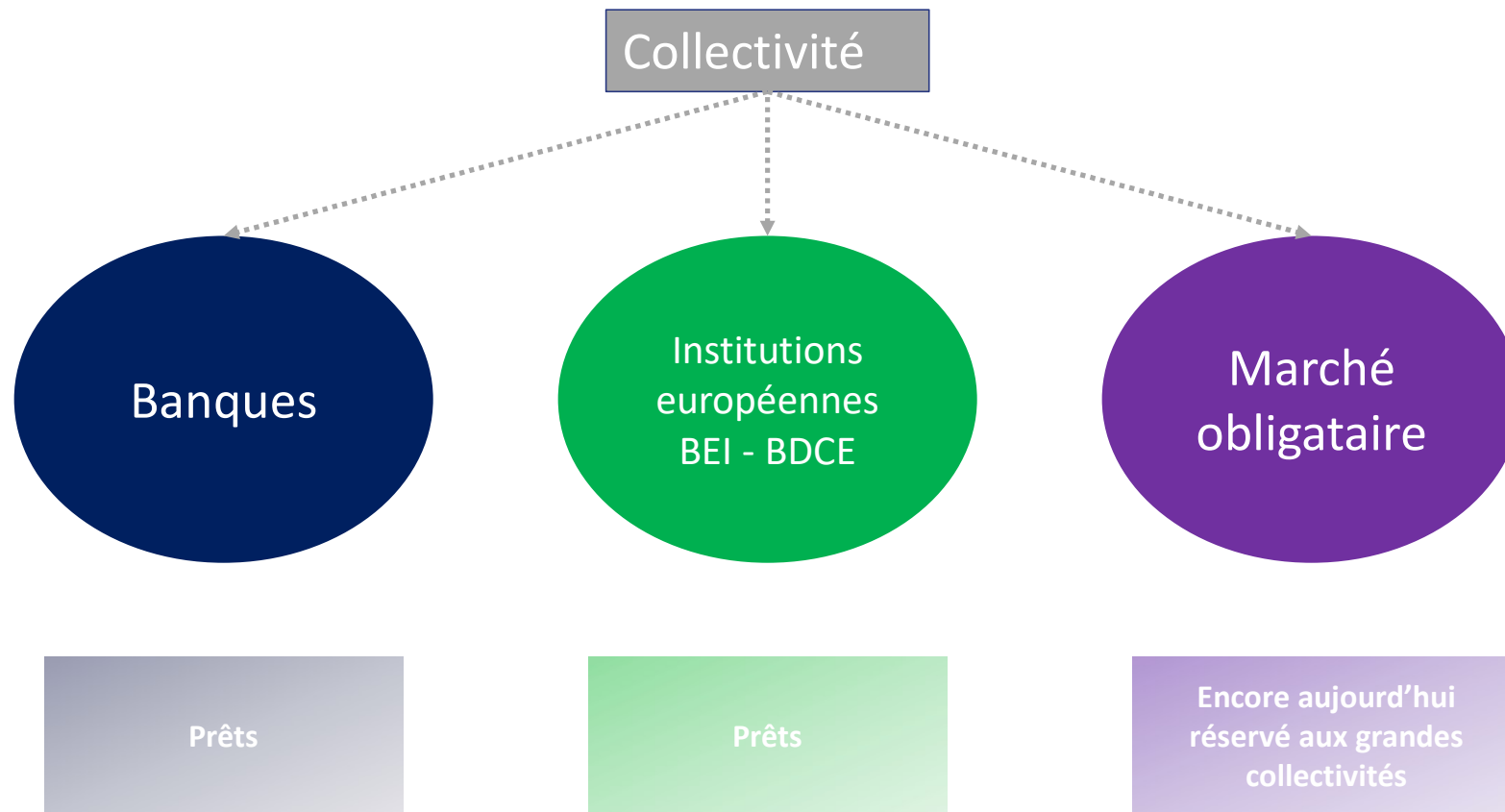
CFMEL

## Partie 2

- Qui peut me prêter de l'argent (avec un développement sur l'AFL) ?  
Comment solliciter un emprunt auprès d'une banque ?
- Que faut-il transmettre comme information ?



# Les sources de financement



# Les acteurs bancaires français

Aperçu des principales banques qui financent les collectivités

Les banques **privées**  
universelles



Les banques  
de l'État



La seule banque des  
collectivités



Banques **publiques**



CFMEL

## Partie 3

- De quoi dépend le taux d'intérêt ?  
Quelles différences entre taux fixe et taux variable ? Comment bien caler la durée d'un emprunt ?
- Comprendre les offres des banques
- Quelle différence entre prêt relais et ligne de trésorerie ?
- Peut-on renégocier un emprunt ? Est-ce intéressant financièrement ?





# Les produits bancaires

## 3 outils à la disposition des collectivités

### La ligne de trésorerie :

- Maximum 364 jours à taux fixe ou variable
- Non comptabilisées en Compte 16

### Le prêt relais :

- Durée moyenne : 2 à 3 ans (parfois 5 ans selon le prêteur)
- Utilisation : Attente de subventions, FCTVA ou produits de cessions
- Amortissement : in fine

### Le prêt moyen/long terme :

- Durée moyenne : 15 à 20 ans (parfois supérieure à 40 ans selon le prêteur)
  - Amortissement : linéaire, progressif, à la carte
  - Déblocage des fonds : une ou plusieurs dates contractuelles ou phase de mobilisation
-

# Les modes d'amortissement

---

## 3 modes

### Amortissement progressif

Cas particulier : le mode échéances constantes

>> amortissement du capital faible en début de prêt, puis de plus en plus important.

### Amortissement capital constant (linéaire)

On amortit le même montant en capital sur chaque période.

### Amortissement à la carte

Différé : possibilité de demander que le remboursement du capital n'intervienne pas en début de prêt mais plus tard.

Années blanches : possibilité de demander des périodes sans remboursement du capital.

**>> Plus on retarde le remboursement du capital, plus le taux se renchérit.**

---

# L'indemnité de remboursement par anticipation

Le remboursement par anticipation d'un prêt **peut** générer un coût pour la Banque >> le coût de remplacement des fonds sur la durée restant à couvrir.

La plupart des acteurs bancaires prévoit dans leur contrat une clause de remboursement par anticipation prévoyant le versement d'une **indemnité**.

Celle-ci peut être de 2 types :

- **Forfaitaire** (fixe ou dégressive) >> l'emprunteur, au moment du remboursement devra s'acquitter d'un % fixe et connu du capital restant dû.
- **Actuarielle** >> l'emprunteur va ici compenser strictement le coût supporté par la Banque, soit la différence entre le taux fixe d'origine du prêt et le taux au moment du remboursement du prêt sur la durée restant à couvrir.

Très synthétiquement :

- Si les taux ont augmenté, pas d'indemnité
- Si les taux ont baissé, versement d'une indemnité

## Exemples de la compétitivité de l'AFL sur des consultations en 2021

---

	Prêt moyen long terme	
	Taux AFL	Taux concurrence
<b>Prêt sur 10 ans</b> (décembre 2021)	0,36%	Entre 0,51% et 0,69%
<b>Prêt sur 15 ans</b> (décembre 2021)	0,56%	Entre 0,73% et 0,90%
<b>Prêt sur 25 ans</b> (avril 2021)	0,97%	1,28%

	Prêt relais (in fine)	
	Taux AFL	Taux concurrence
<b>Prêt sur 2 ans</b> (avril 2021)	0,15%	Entre 0,51% et 0,62%

## Situation des taux

---



# Zoom : hausse des taux / Usure

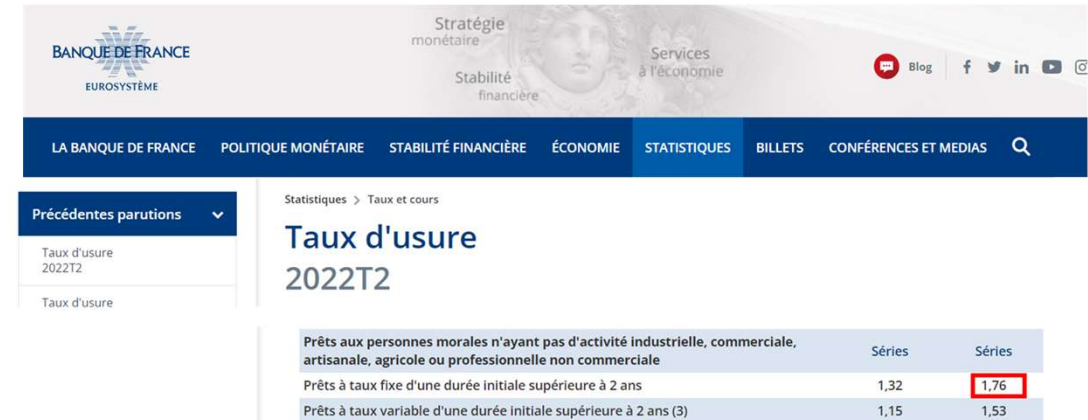
La production de crédit du 1<sup>er</sup> semestre 2022 a été fortement contrainte et ce dès la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, par la déconnexion brutale entre le niveau des taux réels et le taux d'usure légal (inertie).

>> près de 50% de la demande de financement de nos actionnaires n'a pas trouvé de réponse satisfaisante (contrainte durée ou type de taux).

En parallèle, des offres « déconnectées » du niveau réel des taux et du prix de la liquidité ont circulé dans certains territoires.

A défaut : Report, taux variable ou durée plus courte

La normalisation du niveau de l'usure attendue dès sa prochaine publication et le retrait progressif, déjà largement constaté doit permettre une reprise de notre trajectoire de production en ligne avec les objectifs.



## Partie 4

CFMEL

### Présentation de l'AFL

- Connaissez-vous l'Agence France Locale (AFL), la banque des collectivités ? Comment bénéficier de ses services ?



## L'AFL, qu'est-ce que c'est ?

---





# Qu'est ce que l'AFL ?

---

Votre banque 100% publique, créée par et pour les collectivités.

2013

Création par la mobilisation de 11 collectivités fondatrices

521 collectivités actionnaires

Retenue dans 80% des consultations

Des prêts jusque 40 ans

+ 5 milliards de crédits octroyés

Assurant à ses collectivités actionnaires :

Un appui en ingénierie financière sur demande et sur mesure, adapté à la diversité du monde local français.

**Autonomie**

Vis-à-vis du monde bancaire traditionnel.

Complémentaire au financement obligataire direct réservé à quelques grandes collectivités.

**Sécurisation**

De l'accès à la ressource financière pour les collectivités grâce au principe de diversification.

**Optimisation**

Du coût de financement des collectivités locales grâce à l'efficience du marché obligataire et au modèle opérationnel.

# Le Conseil d'Administration de l'AFL



**PIA IMBS**

PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION



**SACHA BRIAND**

VICE-PRÉSIDENT DU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION ET  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SURVEILLANCE

## 📍 Régions:

- 📍 Stéphane BERARD, Occitanie
- 📍 Laurent DEJOIE, Pays-de-la-Loire

## 📍 Départements:

- 📍 Luc BERTHOUD, Savoie
- 📍 Nicolas SAMSOEN, Essonne
- 📍 Daniel GUIRAUD, Seine-Saint-Denis

## 📍 EPCI:

- 📍 Syamak AGHA BABAEI, Métropole de Strasbourg
- 📍 Bertrand ARTIGNY, Métropole de Lyon
- 📍 Pierre BOILEAU, Métropole de Nancy
- 📍 Michel COLIN, Métropole de Lille
- 📍 Bernard BIENVENU, Grand Bourg Agglomération

## 📍 Communes:

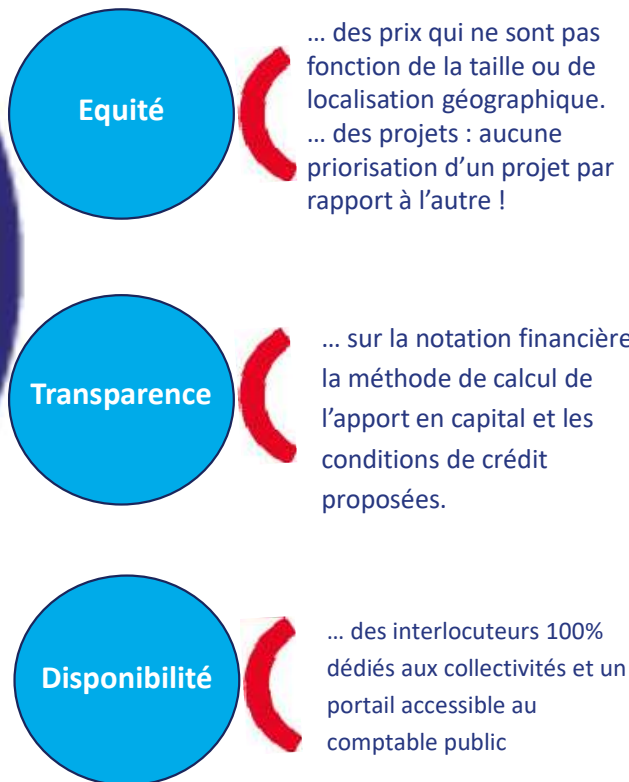
- 📍 Jérôme PASCO, Conches-en-Ouche
- 📍 Hakim SABRI, Grenoble
- 📍 Bertrand HAUCHECORNE, Mareau-aux-Prés



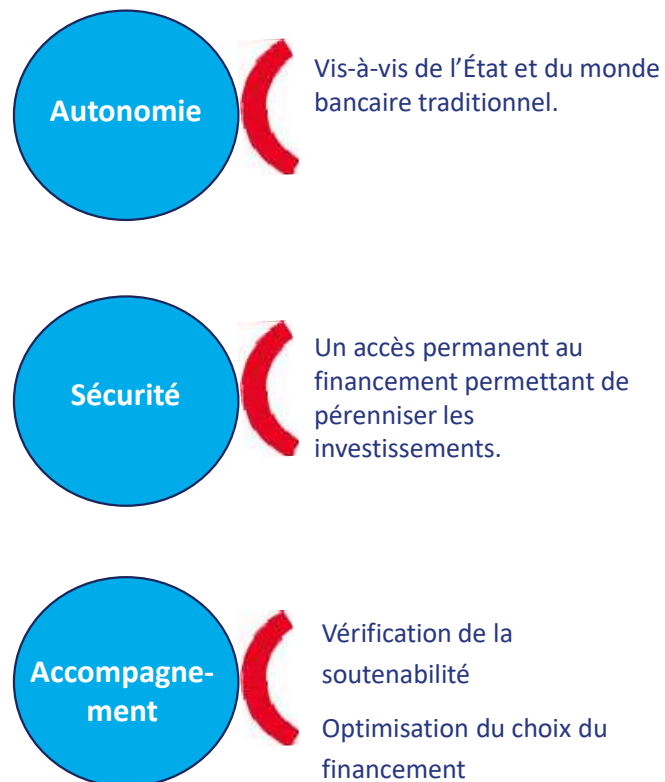
# Un modèle pensé pour les Petites Communes ...

---

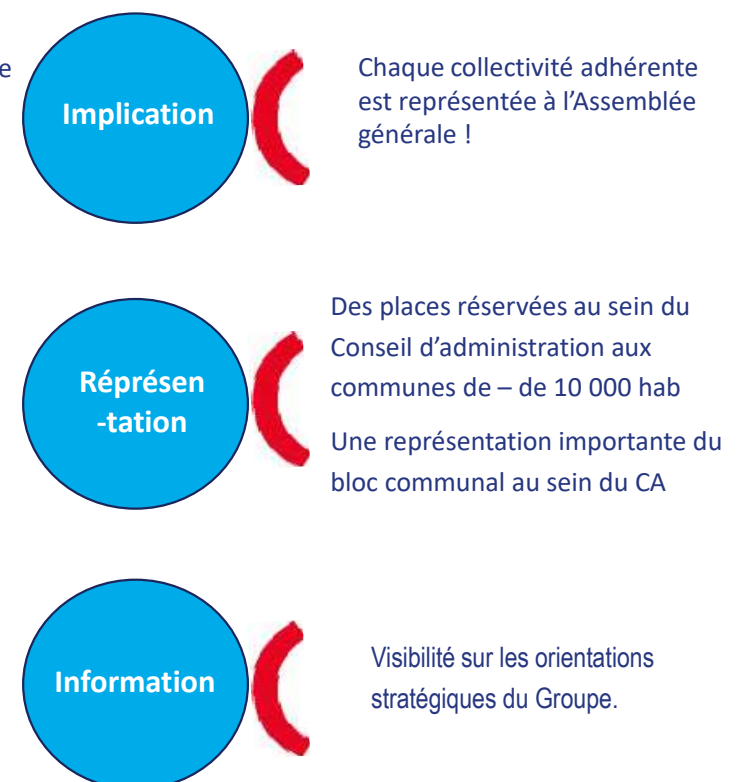
## Des valeurs fortes



## Au bénéfice des membres...



## ... qui sont aussi les actionnaires !



## ... qui démontre sa performance

Jusqu'à  
40 ANS

La durée de nos  
prêts

Des  
produits  
simples

... couvrant l'ensemble  
des besoins : taux fixe,  
prêts moyen ou long  
terme, prêts relais  
(attente subvention ou  
attente FCTVA) ...

Pas de  
montant  
Minimum

Pour nos crédits

Un prix  
juste

Un prix au plus proche  
des conditions de  
marché, avec des  
marges réduites.



Nous avons voté à l'unanimité le fait de rejoindre l'Agence France Locale **pour des raisons financières car les taux proposés nous semblaient très intéressants mais également parce que nous étions en phase avec l'idée d'avoir une banque créée par et pour les collectivités.** Cela nous semble important pour des petites communes comme la nôtre d'avoir une banque qui les comprend et qui gère les problématiques des collectivités et uniquement des collectivités. Nous avons eu le sentiment que l'Agence France Locale était proche de nous et nous a mieux compris qu'une banque généraliste.»

**Alain VERGE,**  
Maire de Saint-Marcel-en-Marcillat (03)

Les communes de – 2000 hab =  
30% de nos membres

Notre plus petit membre :  
Juvrecourt (54) : 61 hab

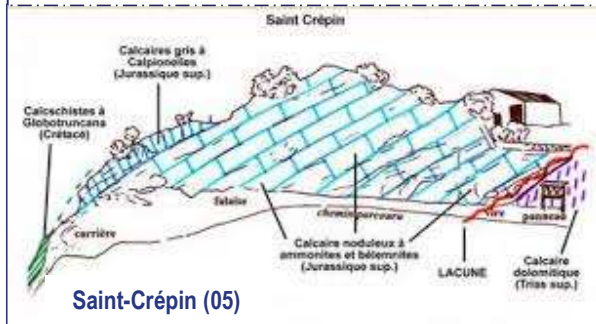
Notre plus petit prêt :  
11 000 € : Mouacourt (54)



# Quelques exemples de réalisations

---

## Construction d'une microcentrale



## Revitalisation des centres villes



## Offre petite enfance



## Construction d'une station d'épuration



## Aménagement

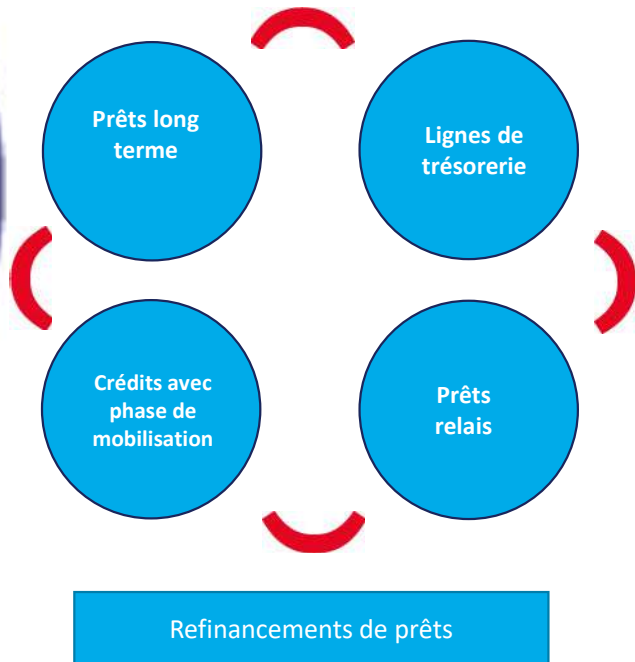


## Voirie



# Quels types de prêts l'AFL propose-t-elle ?

## Une gamme de financement complète



11 000 €

**Le plus petit prêt octroyé**  
(Commune de Mouacourt)

Aucun montant minimal de prêt

**Le plus gros crédit octroyé**  
(Région Occitanie et Département Loire-Atlantique)

50 M €

Pas de commission

Pas de frais de dossier

*Hors lignes de trésorerie*

La durée moyenne des crédits :  
**16,5 ans**

Le crédit le plus long :  
**42 ans**

## Ce qu'il faut retenir (Vue au 31 mai 2022)

---



**521**

Collectivités  
actionnaires



**22%**

Part de la dette de nos  
membres dans la dette  
locale française



Plus de  
**5,5 Mds**  
de crédits octroyés  
depuis 2015



**4<sup>ème</sup>** Prêteur  
des collectivités  
françaises en 2021



**35 salariés**

L'équipe de l'AFL  
basée à Lyon



Près de  
**7 Mds€**

empruntés auprès  
d'investisseurs français  
et internationaux.



**1.2 Md€**  
de crédits  
octroyés en 2021



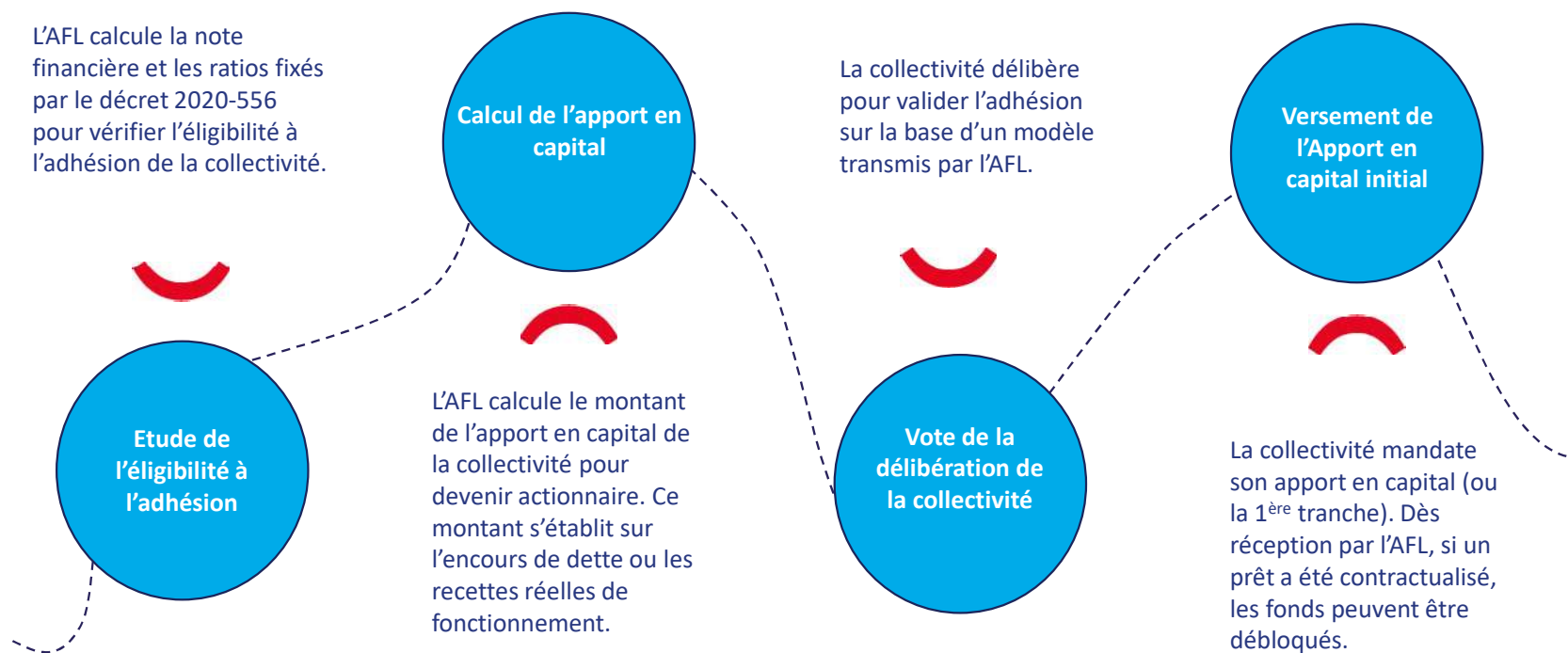
Plus de  
**1 300**  
contrats de crédit  
signés depuis  
2015

**Plus de  
260 M€**  
de capital promis  
(par les collectivités  
membres)



# Le chemin de l'adhésion

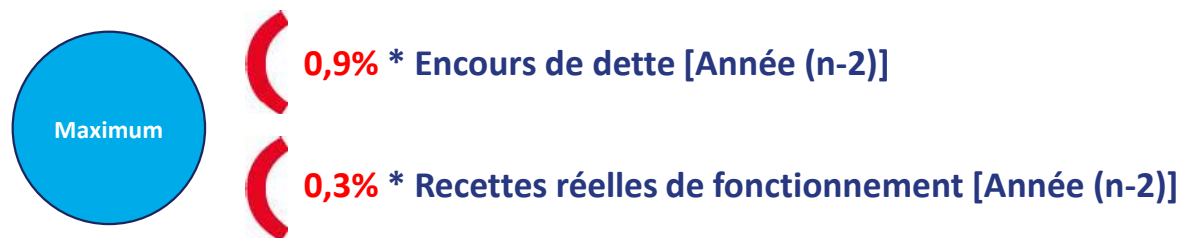
---





# Apport en capital – Versement classique

---




L'Année dite de référence est l'année (n-2). Dans le cas d'un ACI Dette, la collectivité pourra retenir une autre année de référence parmi (n-1), n et (n+1). Le montant global de la participation ne pourra être inférieur à 80% de la participation calculée sur l'année de référence (n-2).

L'Apport en capital peut être versé sur **1, 3, 5 ou 10 exercices consécutifs**.

L'apport en capital et sa formule mixte ont été construits pour répondre à :

- Une exigence réglementaire : la bonne dimension des fonds propres de l'Agence pour que celle-ci puisse prêter aux collectivités locales entre 3 et 4 milliards d'Euro par an en rythme de croisière.
- Une volonté de cohérence : l'agrégat « Encours de dette » est le meilleur indicateur de l'emprunt futur de nos actionnaires.
- Une volonté d'équité : certaines collectivités ont peu de dette, et dans ce cas la formule  $[0.9\% * \text{Encours de dette}]$  est minorée au regard du poids économique réel de la collectivité et de son volume d'emprunt futur. La formule  $[0.3\% * \text{RRF}]$  a donc été établie afin d'équilibrer l'apport en capital de chacun.



Merci pour votre  
attention !

Pour toute demande :  
[adhesion@afl-banque.fr](mailto:adhesion@afl-banque.fr)

[philippe.rogier@afl-banque.fr](mailto:philippe.rogier@afl-banque.fr)  
06 30 55 50 62

**GAFL**  
La banque  
des collectivités

---